

Article 1 : Nature du raid

L'épreuve «des AMIS-en-CALE» enchaîne successivement, un parcours Run & Bike, un parcours VTT, un parcours canoë et un parcours course d'orientation.

Parcours débutant et ludique

Article 2 : Conditions

L'épreuve se déroule en semi autonomie et par équipe de deux sans assistance. Les équipes doivent être constituées de personnes âgées d'au moins 18 ans, en possession d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied, du VTT et du canoë, et certifiant savoir nager.

Article 3 : Engagement

Les frais d'engagement sont fixés à **36 euros par équipe**. Ils comprennent l'inscription, la location du canoë, des gilets de sauvetage, des pagaies, les ravitaillements ainsi qu'un cadeau.

Article 4 : Inscription

Les équipes devront s'inscrire au plus tard le **2 mai 2009**, date après laquelle aucune inscription ne pourra être remboursée pour quelque motif que ce soit. Les dossiers d'inscription ne seront pris en considération que s'ils sont dûment remplis, complets et signés par les deux équipiers, incluant les pièces suivantes :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.
- Les certificats médicaux incluant les mentions (course à pied, VTT, canoë) datant de moins de 6 mois.
- Le montant des droits d'engagement.

Le nombre d'équipes en 2009 est limité à 72.

Le dossier doit être envoyé à l'adresse suivante

Mme. HULIN
c/o Raid des Amis en Cale
résid pont de crau
250B chem Margailan
13200 ARLES

Article 5 : Les épreuves

Le Raid : départ à 9h

Dénivelé positif 150 m

- Run & bike 1Km + VTT 12km
- Canoë, 1.5km (tour de l'îlette de Comps)
- Course d'orientation 5km

Après chaque épreuve passage par le point de départ au bord du Gardon, L'épreuve de canoë se fera soit après le VTT soit après la CO.

Article 6 : Matériel obligatoire

Les équipes devront disposer des matériels suivants :

- un VTT et un casque par personne ainsi que du matériel de réparation. (les tandems sont admis).
- d'un téléphone portable ..
- Une lampe de poche ou une frontale.

Article 7 : Obligations

Les équipes devront respecter les règles suivantes :

- port d'un casque sur le VTT
 - disposer l'autocollant ou la paquette VTT fourni par l'organisation sur le cadre.
 - respecter le code de la route et les consignes des signaleurs et des contrôleurs
 - porter le gilet de sauvetage fourni par l'organisation pendant l'épreuve de canoë
 - **respecter l'environnement et de ne pas jeter de détrit**
- L'organisation se réserve le droit de stopper à tout moment toute équipe ne respectant pas ces consignes.

Article 8 : Retrait des dossards, dépôts des VTT

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 17 mai 2009 de 8h à 8h45 au bord du gardon à COMPS.

Les VTT seront à déposer au parc VTT à partir de 8h.

Article 9 : Contrôles, retard

Le parcours VTT fléché, sera soumis à de nombreux contrôles de passage des deux équipiers. Les dossards devront être bien visibles durant toute l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course toute équipe ayant effectué l'épreuve VTT en plus de 2h30.

Article 10 : Assurances

L'organisation est uniquement couvert par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs. Les participants renoncent à toutes revendications de quelque nature que ce soit devant l'organisation concernant en particulier les accidents, blessures, vols, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant avant, après et au cours de l'épreuve dans le cadre de la participation.

Article 11 : Sécurité

L'organisation s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants, ainsi que les premiers soins et le rapatriement.

Une assistance médicale de la Croix Rouge sera déployée.

Article 12 : Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, ainsi que les parcours indiqués. Toutes les modifications se révélant utiles le jour de la course seront communiquées lors du briefing à **8h45**.

Article 13 : droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisateur à mettre en ligne des photos prises sur le raid.

Article 14 : Convivialité

A la fin du raid des tables seront à disposition pour partager un repas tiré du sac.

La participation au raid implique l'acceptation du présent règlement.